

Notice portail Battant PVC Solano

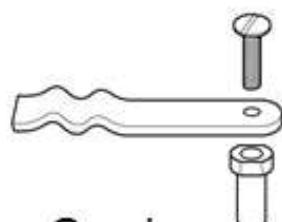
Notice de pose N° 83 A



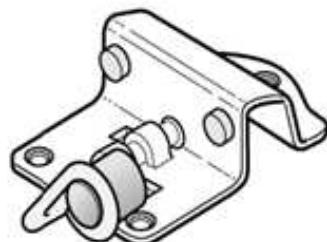
INSTALLATION
2 PERSONNES



CONTENU DU COLIS



Gond



Sabot



OUTILS NECESSAIRES



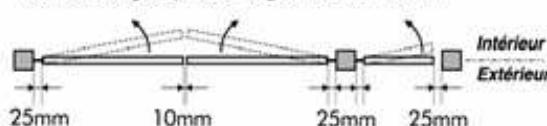
Visserie fournie

- Sabot
M6 x 50 (x 3)
Cheville Ø 6 x 40 (x 3)

CONTROLES PRELIMINAIRES

Réception :

- Vérifier la conformité de votre portail. Assurez-vous que votre portail et/ou votre portillon sont aux bonnes dimensions, en tenant compte des jeux de fonctionnement suivants :
Portail : Largeur piliers = Largeur vantaux + 60 mm
Portillon : Largeur piliers = largeur vantail + 45 mm



- Vérifier le sens d'ouverture :
Sens poussant = de l'extérieur vers l'intérieur.

Conditions requises pour la pose :

Les accessoires livrés avec votre portail sont prévus pour une pose sur poteau bétonné (parpaing, pierre...).

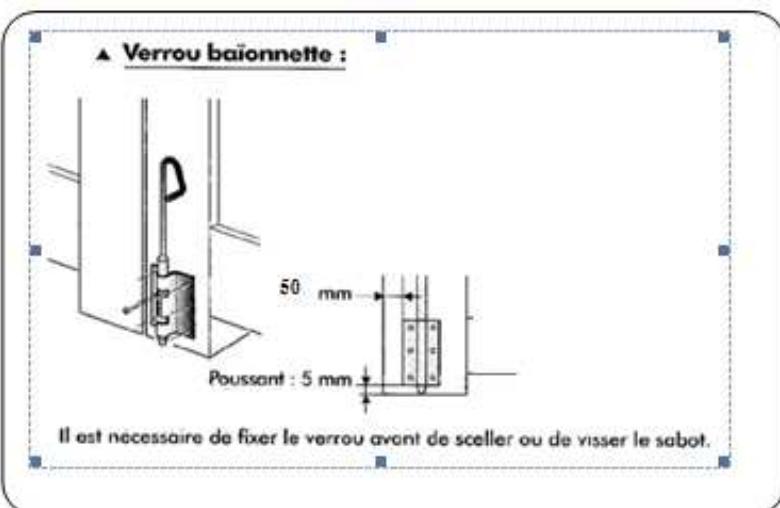
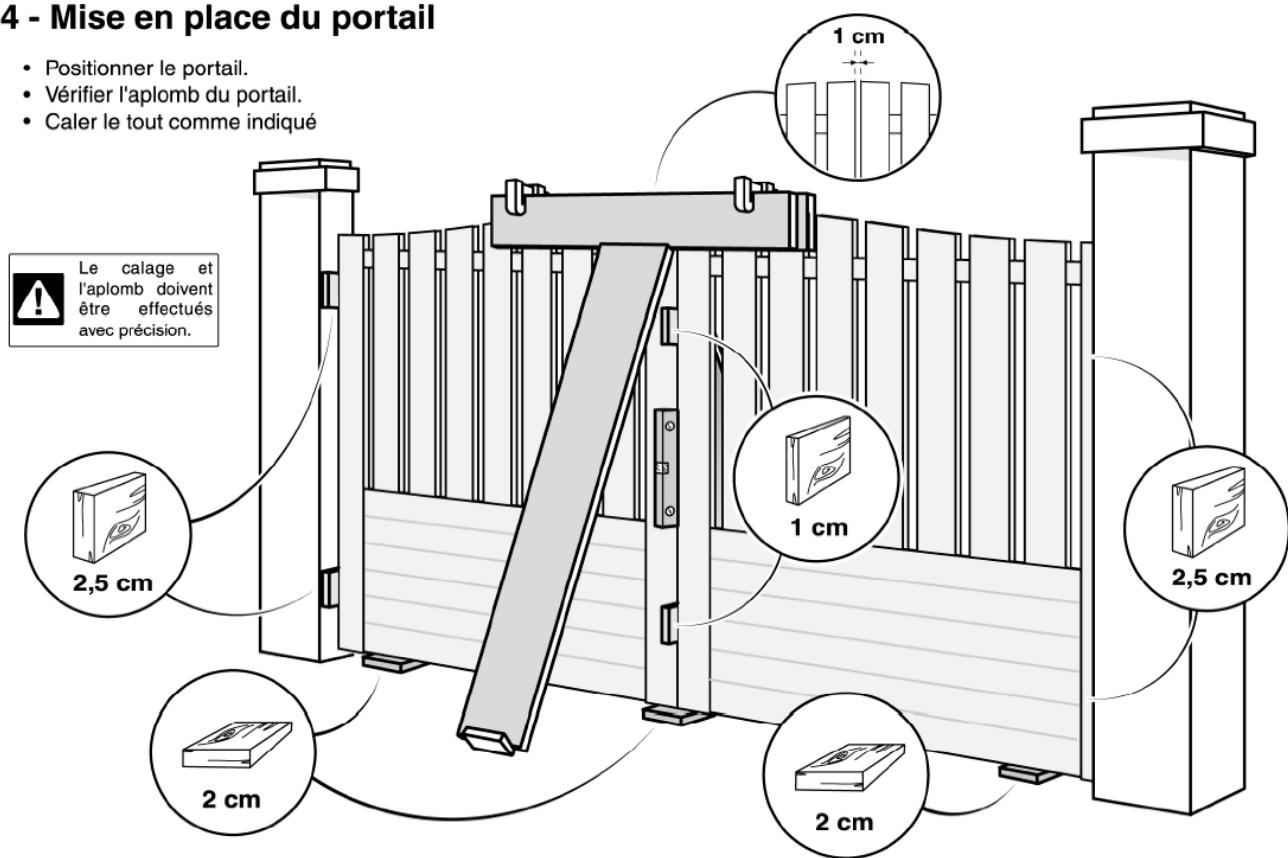
Assurez-vous que vos poteaux soient d'aplomb et votre seuil béton de niveau.





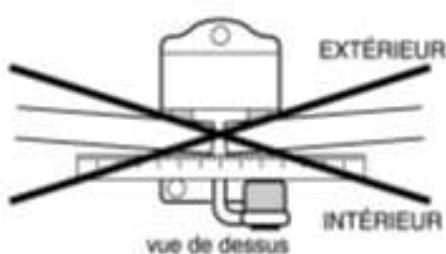
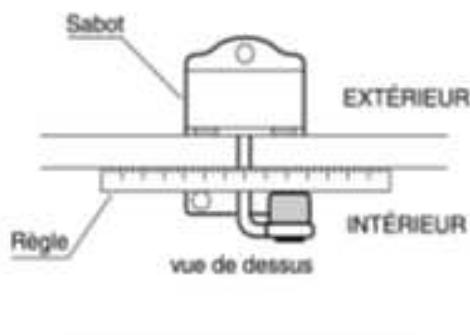
4 - Mise en place du portail

- Positionner le portail.
- Vérifier l'aplomb du portail.
- Caler le tout comme indiqué



3 – Mise en place du sabot

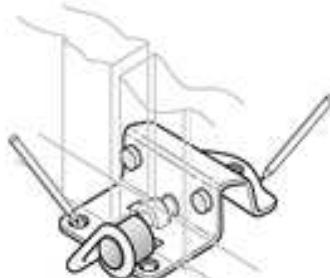
Positionnement du sabot



- Se placer côté intérieur et fermer les vantaux avec le sabot.
- Mettre une règle sur la butée du sabot et le positionner de telle manière que la règle et les vantaux soient parfaitement alignés.

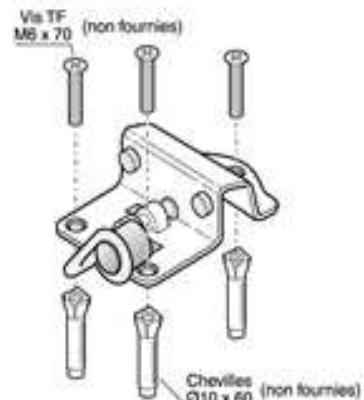
Repérage de la position du sabot

- Tracer au sol les contours du sabot et repérer les trous de fixation.



Fixation du sabot

- Ouvrir le portail et fixer le sabot.



Conseil pratique :

- Faire un avant trou de Ø 6 mm avant le perçage définitif au Ø 10 mm.

Garantie :

Votre portail est garanti 2 ans (à compter de la date figurant sur la facture)

Il est conçu pour :

Assurer une couverture et une fermeture normales.

Il est garanti en cas de :

Défaut de fabrication (dans le cadre des articles 1792 et suivants du code civil). Vices cachés dans les conditions citées ci-dessous.

Pour bénéficier de la garantie, votre portail doit :
Etre stocké à l'abri des intempéries et des projections (plâtre, ciment...) dans une pièce sèche et ventilée.

Etre posé dans les règles du DTU et selon nos prescriptions (notice, guide de pose).

Etre utilisé normalement et sans avoir subi de modifications ou autres que celles nécessaires à la pose d'un automatisme recommandé par nos soins.

Les exclusions :

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit.
Les dégradations volontaires ou involontaires.
Les dégâts consécutifs à un événement extérieur (déglît des eaux, catastrophes naturelles, etc.).
Le non-respect des conditions citées ci-dessus.

Les motorisations autres que celles que nous proposons à la vente.

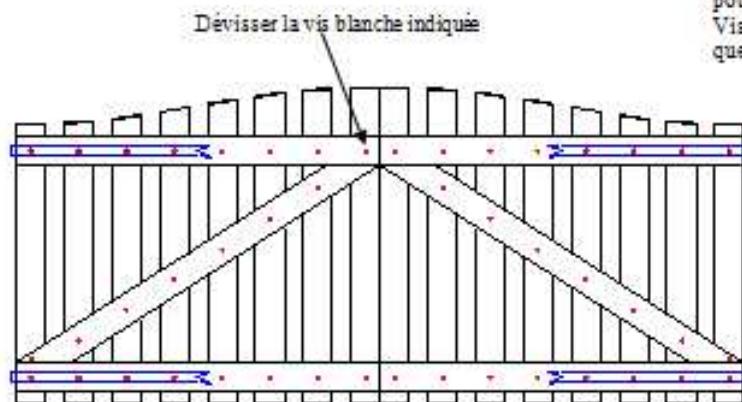
En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Mise en œuvre de la garantie :

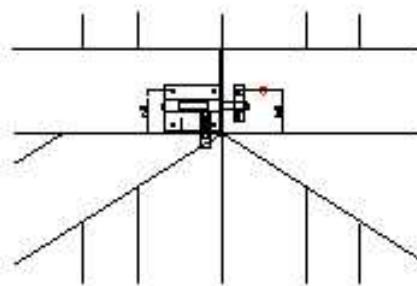
En cas de réclamation, notre mise en cause doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la survenance du sinistre et sur la présentation de la facture correspondante.

En tout état de cause, nous répondons à l'égard du consommateur non professionnel de la garantie légale des vices cachés, prévue à l'article 1641 et suivants du code civil.

Fixation du verrou porte cadenas



Visser le verrou porte cadenas à 60 mm du bas de la barre pour que le verrou affleure le bord de la barre.
Visser la gâche du verrou à 60 mm du bas de la barre et pour que la partie mâle du verrou s'emborde bien dans la gâche



Garantie :

Votre portail est garanti 2 ans (à compter de la date figurant sur la facture)

Il est conçu pour :

Assurer une ouverture et une fermeture normales.

Il est garanti en cas de :

Défaut de fabrication (dans le cadre des articles 1792 et suivants du code civil). Vices cachés dans les conditions citées ci-dessous.

Pour bénéficier de la garantie, votre portail doit :

Etre stocké à l'abri des intempéries et des projections (plâtre, ciment...) dans une pièce sèche et ventilée.

Etre posé dans les règles du DTU et selon nos prescriptions (notice, guide de pose).

Etre utilisé normalement et sans avoir subi de modifications ou autres que celles nécessaires à la pose d'un automatisme recommandé par nos soins.

Les exclusions :

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit.
Les détériorations volontaires ou involontaires.

Les désordres consécutifs à un événement extérieur (déglâts des eaux, catastrophes naturelles, etc.).

Le non respect des conditions citées ci-dessus.

Les motorisations autres que celles que nous proposons à la vente.

En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Mise en œuvre de la garantie :

En cas de réclamation, notre mise en cause doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la survenance du sinistre et sur la présentation de la facture correspondante.

En tout état de cause, nous répondons à l'égard du consommateur non professionnel de la garantie légale des vices cachés, prévue à l'article 1641 et suivants du code civil.

PORTAIL PVC CADRE PVC
Quincaillerie fixe à sceller

Notice de pose N° 0076 - A



**INSTALLATION
2 PERSONNES**



Portail de clôture en pvc permettant le passage de personnes ou de véhicule à ouverture manuelle battante ou coulissante

Type : Portail PVC n° DOP : 219 02/00

EN 13241-1 2003 + A1 : 2011

15

SBL
3 Rue de la gare – 59159 MARCOING
France

Résistance mécanique et sécurité :
Réussite

www.infodop.fr